



**Fédération Française des Associations de Chiens
Guides d'Aveugles**

F.F.A.C.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fédération Française des Associations de Chiens Guides d'Aveugles F.F.A.C.

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association F.F.A.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association F.F.A.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.3 « Changement de méthode ou de présentation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes « 9. Compte de résultat par origine et destination » et « 10. Compte d'emploi annuel des ressources » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Fusil', with a stylized flourish at the end.

Joël Fusil

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	332 084	332 084		1 273	1 273	100.00
	En cours, avances et acomptes	11 784		11 784	11 784		
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	514 415		514 415	514 415		
	Constructions	2 245 592	646 172	1 599 420	1 668 614	69 194	4.15
	Installations techniques, matériel et outillage	155 700	106 506	49 194	68 284	19 091	27.96
	En cours, avances et acomptes	758 639		758 639	189 436	569 204	300.47
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	15 074 932	394 838	14 680 093	9 902 033	4 778 061	48.25
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	519 857		519 857	558 286	38 429	6.88
	Autres immobilisations financières	1 987		1 987	1 987		
Total II		19 614 990	1 479 601	18 135 389	12 916 111	5 219 278	40.41
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 433	3 207	14 226	4 937	9 289	188.16
	Créances reçues par legs ou donations	21 654 054		21 654 054	5 443 833	16 210 221	297.77
	Autres créances	346 853	15 795	331 058	350 042	18 984	5.42
	Charges constatées d'avance (2)	412 186		412 186	58 915	353 271	599.63
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	43 305 344		43 305 344	37 802 283	5 503 061	14.56
Total III		65 735 871	19 002	65 716 869	43 660 011	22 056 858	50.52
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		85 350 861	1 498 603	83 852 258	56 576 122	27 276 136	48.21

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	7 622	7 622				
	Réserves pour projet de l'entité	30 450 013	27 125 861			3 324 152	12.25
	Autres						
	Report à nouveau	7 427 699	7 427 699				
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		6 085 372	3 324 152			2 761 220	83.07
Situation nette (sous total)		43 970 707	37 885 335			6 085 372	16.06
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	58 128	58 128				
	Provisions réglementées						
	Total I	44 028 835	37 943 463			6 085 372	16.04
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
	Droits du concédant						
Total II							
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	25 864 191	12 983 981			12 880 210	99.20
	Fonds dédiés						
Total III		25 864 191	12 983 981			12 880 210	99.20
PROVISIONS	Provisions pour risques	96 750	77 979			18 771	24.07
	Provisions pour charges	1 283 204	1 125 843			157 361	13.98
	Total IV	1 379 954	1 203 822			176 132	14.63
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	55	54			1	2.22
	Emprunts et dettes financières diverses (2)		724 748			724 748	100.00
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	455 338	500 596			45 258	9.04
	Dettes des legs ou donations	10 128 427	2 132 954			7 995 474	374.85
	Dettes fiscales et sociales	443 800	407 852			35 948	8.81
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 499	4 097			93 402	NS
	Autres dettes	1 454 159	674 556			779 604	115.57
	Produits constatés d'avance						
Total V		12 579 279	4 444 855			8 134 423	183.01
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		83 852 258	56 576 122			27 276 136	48.21

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours) 12 579 279
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1	210	1	210		
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	147	559	102	683	44 876	43.70
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		200			200	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	3	616 215	3	543 500	72 715	2.05
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	12	270 115	8	019 179	4 250 936	53.01
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3	390	129	430	126 040	97.38
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	112	784	49	447	63 338	128.09
Total I	16	151 473	11	845 448	4 306 025	36.35
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	3	394 748	2	881 924	512 824	17.79
Aides financières	5	921 926	5	372 645	549 281	10.22
Impôts, taxes et versements assimilés	148	997	145	322	3 675	2.53
Salaires et traitements	826	187	671	772	154 416	22.99
Cotisations sociales	385	103	296	765	88 338	29.77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	91	045	89	364	1 681	1.88
Dotations aux provisions	30	014	2	534	27 480	NS
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	162	598	177	685	15 087	8.49
Total II	10	960 618	9	638 010	1 322 608	13.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	5	190 855	2	207 438	2 983 417	135.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 014 040		1 228 172		214 131	17.43
Autres intérêts et produits assimilés	12 203				12 203	
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III	1 026 243		1 228 172		201 929	16.44
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 026 243		1 228 172		201 929	16.44
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6 217 098		3 435 610		2 781 488	80.96
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			98 000		98 000	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			50 872		50 872	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			47 128		47 128	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	131 726		158 585		26 859	16.94
Total des produits (I+III+V)	17 177 716		13 171 620		4 006 096	30.41
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	11 092 344		9 847 468		1 244 876	12.64
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 085 372		3 324 152		2 761 220	83.07

ATTENTION : RESULTAT BILAN différent RESULTAT COMPTE DE RESULTAT

DOCUMENTS COMPTABLES OBLIGATOIRES

- ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS – BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE INTEGRANT LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1. PRESENTATION DE L'ENTITE	3
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	4
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
4.1 Cadre légal de référence	4
4.2 Durée et période de l'exercice comptable	4
4.3 Changement de méthode ou de présentation comptable	5
4.4 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	5
4.4.1 Immobilisations incorporelles	5
4.4.2 Immobilisations corporelles	6
4.4.3 Immobilisations financières	6
4.4.4 Immobilisations inaliénables	6
4.4.5 Donations temporaires d'usufruit	6
4.4.6 Stocks	6
4.4.7 Créances	7
4.4.8 Valeurs Mobilières de Placement	7
4.4.9 Conversion des éléments en devises étrangères	7
4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	7
4.5.1 Fonds propres	7
4.5.2 Provisions réglementées	8
4.5.3 Provisions pour risques et charges	8
4.5.4 Fonds dédiés	8
4.5.5 Fonds reportés	8
4.6 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	9
4.6.1 Legs et donations inscrits au compte de résultat	9
4.6.2 Dons	10
4.6.3 Assurances-vie	11
4.6.4 Subventions d'exploitation	11
4.6.5 Concours publics	11
4.6.6 Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	11
4.6.7 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature	11
4.6.8 Provision pour indemnité de départ à la retraite	12
4.6.9 Cotisations	12
4.6.10 Transactions avec des tiers	12
4.6.11 Contributions par aides financières attribuées aux organismes fédérés	13
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	14
5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	14
5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles	14
5.1.2 Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles	14
5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles	14
5.1.4 Détail des immobilisations incorporelles en cours	14
5.2 Immobilisations corporelles et amortissements	15
5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles	15
5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.	15
5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles	15
5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles	15
5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours et des biens reçus par legs	16
5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	16
5.3 Immobilisations financières	16
5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières	16
5.3.2 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières	16

5.4	Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	17
5.5	Valeurs Mobilières de Placement	18
5.5.1	Composition et estimation du portefeuille	18
5.5.2	Tableau de variation des dépréciations des VMP	18
5.6	Comptes de régularisation actif	18
5.7	Fonds propres	19
5.7.1	Tableau de variation des fonds propres	19
5.7.2	Affectation du résultat de l'exercice	19
5.7.3	Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité	20
5.7.4	Subventions d'investissement	20
5.8	État des provisions	21
5.9	Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations	22
5.10	Tableau de suivi des fonds dédiés	22
5.11	Détail des autres dettes	23
5.12	Comptes de régularisation passif	23
5.13	Dettes garanties par des sûretés réelles	23
6.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	24
6.1	Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025	24
6.2	Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie	25
6.3	Détail et variation des produits d'exploitation	25
6.4	Détail des subventions d'exploitation	26
6.5	Concours publics	26
6.6	Aides financières accordées	26
6.7	Contributions volontaires en nature	27
6.8	Tableau des engagements de crédit-bail	27
6.9	Formation du résultat financier	27
6.10	Produits et charges exceptionnels	28
6.11	Honoraires des commissaires aux comptes	28
6.12	Transactions avec les tiers	28
7.	AUTRES INFORMATIONS	28
7.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	28
7.2	Rémunération des dirigeants salariés et élus	29
7.2.1	Rémunération des dirigeants salariés	29
7.2.2	Rémunération des dirigeants élus	29
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	29
8.1	Engagements donnés et engagements reçus	29
8.2	Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie	30
8.3	Suivi des dons en nature restant à vendre	30
9.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	31
9.1	Règles d'établissement du CROD et du CER	31
9.2	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	37
9.3	Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	39
10.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	41
10.1	Principes généraux d'établissement du CER	42

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 4 Juin 2026.

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association dénommée Fédération Française des Associations de Chiens Guides d'Aveugles (FFAC) a été fondée en 1972 et reconnue d'utilité publique par décret du 26 août 1981.

Son objet social est d'aider les membres et plus généralement tout organisme à but non lucratif concerné à promouvoir et à mettre en place les services qu'ils fournissent aux personnes déficientes visuelles pour favoriser leur autonomie, prioritairement par le moyen du Chien Guide.

Les missions sociales de la F.F.A.C. sont les suivantes :

-  coordonner et valoriser sur le plan national l'action des organismes chargés de l'éducation ainsi que celle des Educateurs de Chiens Guides d'Aveugles par tous moyens propres à y concourir, notamment par l'information ;
-  former les professionnels de la filière du Chien Guide, former et reconnaître tous nouveaux Educateurs de Chiens Guides d'Aveugles ;
-  susciter la naissance de nouvelles associations ou écoles qui acceptent l'éthique en adhérant à la Charte de Déontologie, annexée au Règlement Intérieur ;
-  définir les normes souhaitables à l'obtention d'un Chien Guide ainsi que celles concernant le suivi des équipes maîtres et chiens ;
-  effectuer toutes recherches et démarches nécessaires à la présentation et à la poursuite de ces objectifs auprès des pouvoirs publics et devant l'opinion publique ;
-  rechercher et promouvoir tous nouveaux moyens d'information de la personne déficiente visuelle sur le Chien Guide ;
-  constituer et diffuser toute documentation utile et générale sur toutes questions ayant trait aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant s'y rattacher directement ou indirectement en vue d'aider à leur réalisation.

L'association dispose d'un effectif de 13 personnes pour les réaliser (cf. paragraphe 7.1.).

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2025, la Fédération a poursuivi son soutien financier auprès des associations, dans le cadre de son plan de développement annuel. Elle a également accordé un soutien financier à d'autres organismes que sont l'association AFH2A et la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France.

Elle s'est ainsi engagée à verser aux associations suivant le PV d'Assemblée Générale du 13 juin 2025 :

-  des contributions de fonctionnement pour un montant global de 3.450.000 € dont le versement est attribué avec ou sans conditions suspensives (Résolutions n° 7 à 12) ;
-  Des contributions d'investissement pour un montant global de 250.000€ (Résolutions n°13 et 14)
-  Une contribution financière d'un montant de 50.000€ pour la formation à la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (résolution n°16) ;
-  Une contribution financière d'un montant de 50.000€ pour l'association AFH2A (résolution n°17) ;
-  Une contribution financière d'un montant de 90.000€ dont 30.000 € de cotisations à la CFPSAA (résolution n°18).

Sur décision du Conseil d'Administration des 24 et 25 avril 2025, des aides financières complémentaires ont été accordées à certaines écoles pour un montant de 861 420,76 €.

Le Conseil d'administration a décidé la poursuite de la campagne nationale de promotion des libéralités commune à toutes les associations de chiens guides membres débutée en 2015. Le financement est assuré à 50% par la FFAC et à 50% par les associations affiliées.

Enfin, l'association FFAC a poursuivi en 2025 les travaux sur le bâtiment annexe situé au 71 Rue de Bagnolet 75020 PARIS et acquis en 2024. Ils devraient être terminés au cours de l'exercice 2026.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement post-clôture significatif n'est à signaler.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2025 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

Ces règlements ont fait l'objet d'une modification comme indiqué dans le paragraphe suivant.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 22 Mai 2019, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

-  continuité de l'exploitation,
-  permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
-  indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes sont établis en euros (€). Au 31 Décembre 2025, le total du bilan est de 83.852.258 €, le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un excédent de 6.085.372 €.

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4.3 Changement de méthode ou de présentation comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'association a appliqué le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui vient modifier le règlement n°2014-03 et du règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 qui vient modifier le règlement n°2018-06. Ces règlements ont entraîné un changement de méthode comptable portant sur la présentation et la classification de certains postes des comptes annuels.

L'application de ces règlements a conduit aux principaux changements suivants :

- ✚ Reclassement des charges constatées d'avance en autres créances. Le montant est de 412 186€ au 31 décembre 2025
- ✚ Suppression des transferts de charges et reclassement en autres produits des activités annexes et autres produits d'exploitation
- ✚ Traitement dans le résultat d'exploitation des opérations comptabilisées auparavant en résultat exceptionnel. Aucune opération ne concerne de changement de traitement en 2025.
- ✚ Le compte de produit de cessions des biens immobiliers reçus par legs et donations 775400 est remplacé par le compte 757100 qui est présenté dans un poste distinct et est présenté dans un poste distinct des produits d'exploitation. Le montant pour l'exercice 2025 est de 3 304 838 €.
- ✚ Le compte de charge Valeur nette comptable des biens immobiliers reçus par legs et donations 675400 est remplacé par le compte 652100 qui est présenté dans un poste distinct des charges d'exploitation. Le montant pour l'exercice 2025 est de 3 729 595 €.

Par ailleurs, les aides financières octroyées aux associations fédérées et non versées à la date de clôture ont fait l'objet d'un reclassement du poste "emprunts et dettes financières diverses" au poste "autres dettes" dont le montant s'élève à 808 303 euros au 31.12.2025 contre 724 748 euros au 31.12.2024.

4.4 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.4.1. Immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✚ prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✚ de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées suivantes :

- Licences 1 à 3 ans

4.4.2 Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

-  prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
-  de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles produites en interne sont évaluées à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles reçues à titre gratuit sont estimées à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Selon l'article 214-9 du PCG, plusieurs éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire en fonction des durées de vie estimées suivantes :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| • Constructions | 50 ans |
| • Menuiseries | 20 ans |
| • Installations Techniques | 15 ans |
| • Agencements et installations | 9 à 10 ans |
| • Matériels de bureau et informatique | 3 à 5 ans |
| • Mobilier | 1 à 10 ans |

4.4.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition des immobilisations financières.

4.4.4 Immobilisations inaliénables

Néant

4.4.5 Donations temporaires d'usufruit

Néant

4.4.6 Stocks

Néant

4.4.7 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.4.8 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

4.4.9 Conversion des éléments en devises étrangères

Les charges et les produits libellés en devises étrangères sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes et les créances libellées en devises étrangères au jour de la clôture sont converties au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de conversion actif et passif liés à ces créances et dettes sont comptabilisés en fin d'année.

4.5. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.5.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

-  Les réserves statutaires ou contractuelles pour un montant de 7.622 €. Une réserve est qualifiée de statutaire si elle réunit les deux conditions suivantes :
 - sa constitution est expressément prévue par les statuts,
 - elle relève d'une décision volontaire des membres.
-  Les réserves pour projet de l'entité : ce poste enregistre les réserves constituées pour répondre aux différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de la Fédération. Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, fait l'objet d'affectations spécifiques de ressources par l'Assemblée Générale. La dotation de cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalisent lors de l'affectation du résultat annuel. En 2025, le total de ce poste s'élève à 30.450.013 € dont 28.863.855 € relatifs à des réserves pour projet de l'entité et 1.586.158 € relatifs à des réserves de trésorerie.
-  Un report à nouveau dont le montant s'élève à 56.146 €.
-  Un report à nouveau lié aux changements de méthodes comptables liés à la transition vers le règlement ANC n°2018-06 pour 7.371.553€.
-  Le résultat de l'exercice 2025, à savoir, un excédent s'élevant à 6.085.372 €.

Soit une situation nette égale à 43.970.707 € au 31 décembre 2025.

A cela s'ajoute une subvention d'investissement nette de 58.128 € soit un total de fonds propres de 44.028.835 € au 31 décembre 2025.

4.5.2 Provisions réglementées

Néant

4.5.3 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Dans l'hypothèse où un événement n'ayant aucun lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est donnée dans l'annexe si cet événement est susceptible, par son influence sur le patrimoine et la situation financière de l'entité, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

4.5.4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

-  être conforme à la réalisation de l'objet de l'association ;
-  être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés ;
-  Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

4.5.5 Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

4.6 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.6.1 Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

-  Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
-  A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

-  A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
-  A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
-  A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

-  Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 « Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
-  Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
-  Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

-  Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations » ;

- ✚ Les legs particuliers à reverser sont comptabilisés dans un compte distinct dans la rubrique dettes des legs ou donations ;
- ✚ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations » ;
- ✚ Les frais de notaires relatifs aux dossiers de legs sont compris dans la rubrique « Dettes des legs ou donations » (compte 466).

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✚ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✚ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✚ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✚ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.6.2 Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;

- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.6.3 Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.6.4 Subventions d'exploitation

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2022-04. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire qui peuvent contenir :

- ✚ des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- ✚ des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- ✚ enregistrement d'une provision pour reversement de subvention
- ✚ enregistrement d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

4.6.5 Concours publics

La Fédération ne dispose pas de ressources de cette nature.

4.6.6 Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de l'engagement des ressources, par le crédit du compte "Utilisations des fonds dédiés".

4.6.7 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✚ des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✚ des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✚ des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ✚ la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✚ l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association n'a pas bénéficié de contributions volontaires en nature au cours de l'exercice 2025.

4.6.8 Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime surcomplémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Les obligations liées aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31 décembre 2025.

Le montant de la provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires et d'une actualisation sur la base d'un taux représentatif de l'érosion monétaire.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (conformément à la norme internationale IAS 19), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- ✚ Taux d'actualisation : 3.30 %
- ✚ Taux de progression des salaires : 2 %
- ✚ Taux de charges sociales : 37.52% pour les non-cadres et 47.47% pour les cadres
- ✚ Taux de sortie des effectifs : faible pour les cadres et pour les non-cadres (18,23%)
- ✚ Age de départ en fin de carrière : 64 ans
- ✚ Table de mortalité : INSEE 2019-2021
- ✚ Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- ✚ Convention collective : fleuristes, vente et services des animaux familiers

4.6.9 Cotisations

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

4.6.10 Transactions avec des tiers

L'entité fournit des informations sur les transactions qu'elle a effectuées avec des personnes physiques ou personnes morales, dénommées contrepartie :

- ✚ désignation de la contrepartie ;
- ✚ la nature de la relation avec la contrepartie ;
- ✚ le montant des transactions réalisées avec la contrepartie ;
- ✚ toute autre information sur les transactions nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux transactions courantes conclues à des conditions normales.

4.6.11 Contributions par aides financières attribuées aux organismes fédérés

La Fédération accorde aux organismes fédérés, par décision de son Assemblée Générale, des contributions d'investissement et de fonctionnement. A l'issue de cette décision un engagement vis-à-vis de chaque organisme concerné est constaté en comptabilité selon les modalités spécifiques à chacune de ces deux types de contributions (cf paragraphes ci-après). En cas de révision de ce montant à la baisse, par annulation motivée de l'école concernée ou par non-affectation totale des sommes budgétées par l'Assemblée Générale, les principes comptables suivants ont été retenus :

-  Au cours de l'exercice d'attribution, l'engagement de dépenses est repris en diminution des charges initialement constatées à la suite de l'Assemblée Générale,
-  Au cours des exercices suivants l'attribution initiale, l'engagement de dépenses est repris via un compte de produit.

✓ **Contributions d'investissement**

Ces contributions attribuées aux organismes fédérés ne sont pas assorties de clause suspensive. Le montant alloué est dû, sous réserve d'annulation motivée par l'école concernée. Les contributions accordées par la Fédération sont comptabilisées au compte de résultat pour leur montant total à la date du procès-verbal de l'assemblée générale actant celles-ci.

En revanche, les modalités de décaissement des sommes attribuées sont conditionnées à la présentation des pièces justificatives demandées par la Fédération (factures).

Dans le cadre des plans triennaux précédents, à la clôture, les écoles n'ayant pas consommé la totalité de leur contribution d'investissement octroyée, pouvaient le cas échéant, la consommer sur les exercices suivants dans la mesure où le projet défini à l'origine n'a pas été entièrement réalisé, sans limite dans le temps.

Pour les conventions annuelles de 2023, le versement de la contribution se fera au fur et à mesure des dépenses engagées, sur production de justificatifs d'engagements de travaux, factures et décaissements. La production de ces documents devant intervenir au plus tard le 31 mars 2025, sauf prorogation exceptionnelle dûment autorisée par les instances de la Fédération.

✓ **Contributions de fonctionnement**

Ces contributions accordées sur plusieurs exercices, sont assorties de clauses suspensives (transmission avant la clôture concernée de l'ensemble des comptes annuels et annexes, procès-verbal de l'Assemblée Générale qui approuve lesdits comptes, rapports du Commissaire aux Comptes). Dès lors n'est comptabilisée en charges sur l'exercice que la quote-part des contributions pour lesquelles la contribution est levée.

Les conventions annuelles ont prévu de verser la première moitié à la signature de la convention, 30% fin septembre et le solde au 31 décembre au vu des résultats du développement.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations/Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et de développement	0				0
Donations temporaires d'usufruit	0				0
Concessions, brevets, licences	332 084				332 084
Fonds commercial	0				0
Autres immobilisations	0				0
Immobilisations en cours	11 784				11 784
TOTAL	343 868	0	0	0	343 868

5.1.2 Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement					0
Amortissements des frais de recherche					0
Amortissement des donations temporaires d'usufruit					0
Amortissements concessions, brevets	330 811	1 273			332 084
Amortissements fonds commercial					0
Amortissements autres immobilisations					0
TOTAL	330 811	1 273	0	0	332 084

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

Néant

5.1.4 Détail des immobilisations incorporelles en cours

Les immobilisations en cours pour 11 784 € concernent le développement d'un logiciel métier.

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations/ Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	514 415				514 415
Constructions	2 245 592				2 245 592
Installations techniques, matériel et outillages	154 213	1 487			155 700
TOTAL	2 914 220	1 487	0	0	2 915 707

Les principales acquisitions de l'exercice concernent du matériel informatique et du mobilier pour 1 487 €.

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

Néant

5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	0				0
Amortissements constructions	576 979	69 194			646 173
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	85 928	20 578			106 506
TOTAL	662 907	89 772	0	0	752 679

5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains					0
Amortissements constructions					0
Amortissements installations techniques					0
Amortissements autres immobilisations					0
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	179 000	335 838	120 000		394 838
TOTAL	179 000	335 838	120 000	0	394 838

Les dépréciations enregistrées pour 394.838 € concernent des dossiers de legs en cours.

5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours et des biens reçus par legs

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS ET DES BIENS RECUS PAR LEGS	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations/ Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Immobilisations en cours	189 436	569 204			758 640
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 081 032	9 571 832	4 577 933		15 074 931
TOTAL	10 270 468	10 141 036	4 577 933	0	15 833 571

5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

	Ventilation dotations aux amortissements de l'exercice			Dépréciations et amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaire	Amortissements degressif	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	1273				
Immobilisations corporelles	89772				
Total	91045	0	0	0	0

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation/ Diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées	0				0
Prêts	558 286		38 429		519 857
Autres titres immobilisés	1 987				1 987
TOTAL	560 272	0	38 429	0	521 844

5.3.2 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières

Néant

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

La répartition des échéances des créances est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)	519 857	38 429	481 428
Autres immobilisations financières	1 987		1 987
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	17 433	17 433	
Créances sur legs et donations	21 654 054	21 654 054	
Autres créances	346 853	346 853	
Charges constatées d'avance	412 186	412 186	
TOTAL	22 952 370	22 468 955	483 415
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	38 429		

La répartition des échéances des dettes est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
à 2 ans au maximum à l'origine	55	55		
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455 338	455 338		
Dettes fiscales et sociales	443 800	443 800		
Dettes des legs et donations	10 128 427	10 128 427		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	97 499	97 499		
Autres dettes relatives aux associations affiliées	645 337	645 337		
Contributions à verser aux associations affiliées	808 303	808 303		
Autres dettes	519	519		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	12 579 278	12 579 278		0

5.5 Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Néant

5.5.2 Tableau de variation des dépréciations des VMP

Néant

5.6 Comptes de régularisation actif

	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (A)		
Charges d'exploitation	412 186	58 915
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	412 186	58 915
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés		
Autres créances (dont subventions à recevoir)	91 143	89 421
Intérêts courus sur comptes à terme	661 252	870 551
TOTAL	752 396	959 972

(A) Les charges constatées d'avance se composent principalement de :

- ✚ Club Med - Frais congrès National : 251 K€
- ✚ Assurances AXA : 20 K €
- ✚ Honoraires communication CITO : 37 K €
- ✚ Le solde est composé de locations, charges locatives, maintenance, assurances, honoraires et de divers abonnements juridiques.

5.7 Fonds propres

5.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTUR E DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSI TE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSIT E DU PUBLIC	MONTAN T	DONT GENEROS ITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	0							0
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecart de réévaluation	0							0
Réserves	27133483			8074153	8074153	4750000	4750000	30457636
Report à nouveau	7427700							7427700
Excédent ou déficit de l'exercice	3324152	-3324152	-3400608	6085372	6108652			6085372
Situation nette								0
Fonds propres consomptibles								0
Subventions d'investisseme nt	58128							58128
Provisions réglementées								0
TOTAL	37943463	-3324152	-3400608	14159525	14182805	4750000	4750000	44028836

5.7.2 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 31 décembre 2025 s'effectue de la façon suivante :



Report à nouveau : 0€



Réserves pour projet de l'entité : + 3.324.152 € montant net des variations

5.7.3 Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

Réserve pour projet de l'entité					
Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (fonds non utilisés)	Montant fin d'exercice
Réserves d'équipement et d'invest.	3 750 000	3 700 000	3 750 000		3 700 000
Réserves de fonctionnement	1 000 000	1 000 000	1 000 000		1 000 000
Réserves pour dépenses liées à la formation des éducateurs et instructeurs en locomotion	0				0
Réserves pour les dépenses liées aux opérations de communication de la semaine du Chien Guide - JPO	0				0
Contribution d'équilibre AFH2A	0				0
Autres réserves pour Fonds de solidarité	877 900				877 900
Réserves pour soutien à la FAF	0				0
Autres réserves pour contributions pour projets associatifs	19 911 804	4 960 310			24 872 114
TOTAL	25 539 703	9 660 310	4 750 000	0	30 450 013

5.7.4 Subventions d'investissement

Nature de la subvention/Financier	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 777)	Transfert	Valeur nette en fin de l'exercice
Subvention économies d'énergies	58 128				58 128
					0
					0
					0
					0
TOTAL	58 128	0	0	0	58 128

Il s'agit d'une avance de subvention versée dans le cadre des travaux figurant actuellement au bilan actif sur la ligne des immobilisations en cours. De ce fait, la subvention d'investissement n'a pas encore été amortie.

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Correction début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Virement de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
				Part Utilisée	Par Non Utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 203 823		176 429	297	0	0	1 379 954
Provisions pour litiges	0						0
Provisions pour garanties données aux clients	0						0
Provisions pour amendes et pénalités	0						0
Provisions pour pertes de change	0						0
Provisions pour risques d'emploi	0						0
Autres provisions pour risques	77 979		18 771				96 750
Provisions pour risques sur legs	0						0
Provisions pour charges sur legs et donations	1 117 676		148 783	297			1 266 162
Provisions pour IFC	8 167		8 875				17 042
Provisions pour impôts	0						0
Autres provisions pour charges	0						0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	199 024		338 206	123 390	0	0	413 840
sur immobilisations:							
incorporelles	0						0
corporelles	0						0
financières	0						0
biens reçus par legs et donations	179 000		335 838	120 000			394 838
sur stocks et en cours	0						0
sur comptes clients et comptes rattachés	4 229		2 368	3 390			3 207
sur créances reçues par legs et donations	15 795						15 795
autres provisions pour dépréciation	0						0
TOTAL	1 402 847		514 635	123 687	0	0	1 793 795

Dont dotations :

✚ D'exploitation : 30.014 €

✚ Financières : 0€

Dont reprises :

🏠 D'exploitation : 3.687

🏠 Financières : 0 €

Sur la base des hypothèses présentées au §4.7.8, les droits acquis par le personnel salarié de la Fédération s'élèvent à 17.042 € (charges sociales incluses) au 31 décembre 2025.

Des provisions pour charges sur legs ont été constituées sur cet exercice à hauteur de 148.783 € dont 134.238 € au titre du legs Henriet dont la FFAC a bénéficié au cours de l'exercice 2023.

Une provision pour risques sur une assurance-vie perçue par la FFAC a été constituée à hauteur de 18.771€

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Donations et legs	12 983 981	19 086 375	6 206 166	25 864 190
TOTAL	12 983 981	19 086 375	6 206 166	25 864 190

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont la rubrique du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il n'y a pas de fonds dédiés à la clôture des exercices 2025 et 2024.

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2024/2023	En %
Associations affiliées à payer	645 337	430 340	214 998	49,96%
Dettes des legs ou donations	10 128 427	2 132 954	7 995 474	374,85%
Autres dettes	519	244 216	-243 697	-99,79%
Contrats assurances-vie en cours de réalisation			0	0,00%
Détail des Autres dettes	10 774 284	2 807 509	7 966 775	283,77%

5.12 Comptes de régularisation passif

	31/12/2025	31/12/2024
CHARGES A PAYER		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	55	54
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	121 163	105 771
Dettes fiscales et sociales	142 071	197 417
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes (a)	832 698	839 306
TOTAL	1 095 987	1 142 548
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Produits d'exploitations		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0	0

a) Il s'agit essentiellement des contributions d'investissement et fonctionnement aux organismes affiliés pour 808 303 €.

5.13 Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025

Conformément à l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04, l'état synthétique de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour l'exercice 2025 est reproduit ci-dessous :

Etat des contributeurs	Montant total des avantages et ressources 2025
Allemagne	90 €
Andorre	40 €
Belgique	965 €
Canada	200 €
Espagne	135 €
Etats-Unis	100 €
Grèce	30 €
Guatemala	100 €
Indonésie	200 €
Luxembourg	98,70 €
Malte	100 €
Monaco	560 €
Pays-Bas	25 €
Portugal	15 €
Royaume-Uni	220 €
Suisse	6 030 €
Ukraine	25 €
Total	8 933,70 €

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la FFAC doit établir en application de l'article 434-4 du règlement ANC n°2022-04 est mise à la disposition du public :

-  Au siège de la FFAC situé au 71 Rue de Bagnole 75020 PARIS ;
-  Et sur le site internet de la FFAC.

6.2 Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 815 992	3 111 812	2 704 180
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	20 109 165	4 700 296	15 408 869
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 304 838	2 109 389	1 195 450
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	120 000	-	120 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	6 206 166	4 697 467	1 508 699
Total des produits	35 556 161	14 618 963	20 937 198
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 729 595	2 290 911	1 438 685
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	470 076	194 795	275 281
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	19 086 375	4 114 079	14 972 296
Total des charges	23 286 046	6 599 785	16 686 262
Solde de la rubrique	12 270 115	8 019 179	4 250 936

6.3 Détail et variation des produits d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Cotisations	1 210	1 210	0
Ventes de biens et services	147 559	102 683	44 876
Concours publics et subventions d'exploitation	200	0	200
Dons manuels	3 616 215	3 543 500	72 715
Mécénat			0
Legs, donations et assurances-vie	12 270 115	8 019 179	4 250 936
Autres ressources liées à la générosité du pu	0	0	0
Contributions financières			0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	3 390	129 430	-126 040
Utilisations des fonds dédiés			0
Autres produits d'exploitation	112 784	49 447	63 337
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	16 151 473	11 845 449	4 306 024

Les dons manuels s'élèvent à 3.616.215 € au titre de l'exercice 2025 contre 3.543.500 € pour l'exercice précédent.

Le détail des legs, donations et assurances-vie est présenté au § 6.2

6.4 Détail des subventions d'exploitation

Les subventions acquises au titre de l'exercice 2025 sont de 200 € contre 0 € au titre de l'exercice précédent.

Nature des subventions	Montants de l'exercice 2025	Montants de l'exercice 2024
Mairie Levens	200	0
Autres subventions		
TOTAL	200	0

6.5 Concours publics

Néant

6.6 Aides financières accordées

Nature des aides financières accordées	31/12/2025	31/12/2024	Variation 2025/2024
Contributions d'investissements accordées aux organismes (A)	250 000	100 000	150 000
Contributions de fonctionnement accordées aux organismes (B)	3 450 000	3 650 000	-200 000
Contributions élèves éducateurs accordées aux organismes	1 180 796	773 480	407 316
Contributions complémentaires accordées	876 130	719 165	156 965
Autres contributions (C)			0
Autres subventions versées (D)	165 000	130 000	35 000
Total	5 921 926	5 372 645	549 281

(A) Il s'agit de contributions d'investissement pour la Fondation Frédéric Gaillanne (200 K€) et l'école de Toulouse (50 K€)

(B) Le montant total des contributions de fonctionnement, sur la base des conventions annuelles comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élève à 3.450.000 €. Ces dernières se décomposent comme suit :

Ecole Affiliée	Contributions de fonctionnement allouées
Fondation Gaillanne	400 000
Chiens Guides Aveugles Paris	850 000
CESECAH	800 000
ECGA CE - Centre Est Lyon	400 000
ANMCGA	250 000
Aliénor - Mérignac	750 000
Total	3 450 000

(C) Le poste « autres contributions » est néant pour les exercices 2025 et 2024.

(D) Le poste « autres subventions versées » correspond à :

- a. une contribution de 50.000 € allouée par la Fédération à la Fédération des Aveugles de France dans le cadre d'une convention conclue le 19 Septembre 2014 aux fins de promouvoir l'accessibilité des personnes déficientes visuelles et de soutenir la formation des professionnels du chien guide, renouvelée par un avenant signé en novembre 2024 et qui définit le programme d'actions ;
- b. une contribution financière de 50.000 € pour l'AFH2A au titre de 2025.
- c. une contribution financière de 60.000 € pour la CFPSAA au titre de 2025.
- d. Une contribution complémentaire de 5 000 € pour la CFPSAA au titre de 2025.

6.7 Contributions volontaires en nature

Néant sur l'exercice 2025

6.8 Tableau des engagements de crédit-bail

Néant

6.9 Formation du résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	139	
Autres intérêts et produits assimilés	1 026 104	1 228 172
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions des VMP		
<i>Total des produits financiers</i>	1 026 243	1 228 172
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<i>Total des charges financières</i>	0	0
RESULTAT FINANCIER	1 026 243	1 228 172

6.10 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	98 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	50 872
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	47 128

Il n'y a pas eu d'éléments exceptionnels sur l'exercice 2025.

6.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes		
	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	35 144	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	40 703	
Total	75 847	

6.12 Transactions avec les tiers

L'association n'a pas réalisé au cours de l'exercice 2025 de transactions conclues avec des personnes physiques ou morales qui ne sont pas considérées comme courantes et conclues à des conditions normales.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié 31/12/2025	Effectif salarié 31/12/2024
Cadres	8	8
Agent de maîtrise et techniciens	2	2
Employés	3	2
Ouvriers	0	0
TOTAL	13	12

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus

7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

Néant

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

Le président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Seuls des remboursements de frais liés à l'activité de l'association sont remboursés sur justificatifs.

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNES	31/12/2025	31/12/2024
Effets remis à l'escompte non échus		
Garanties, avals et cautions données		
Engagements financiers divers		
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Redevances de crédit-bail mobilier et immobilier		
Legs destinés à être versés aux écoles		
Fonds propres accordés avec droit de reprise		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	0	0
RECUS	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature destinés à être cédés		
Créances assorties de garanties: legs acceptés par le CA en attente de réalisation		
Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune		
Garanties, cautions obtenues		
Fonds propres reçus avec droit de reprise		
Biens reçus par legs, donations et assurances-vie dont la valeur nette estimée est positive	2 137 694	4 545 553
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	2 137 694	4 545 553

8.2 Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie

LEGS ET ASSURANCES VIE AU 31/12/2025	Nombre de libéralités	Mobilier / financier	Immobilier	Passif	Total
Dossiers de libéralités connus au 31 décembre 2025 et non encore acceptés par le CA à la date de clôture des comptes	42	1 563 291	704 509	130 106	2 137 694
TOTAL					2 137 694

8.3 Suivi des dons en nature restant à vendre

Néant

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

9.1 Règles d'établissement du CROD et du CER

➤ Principes Généraux

Les règles d'établissement du Compte de Résultat par Origine et Destination et du Compte d'Emploi Annuel des Ressources ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la FFAC. Le CROD englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les produits par origine sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✚ Cotisations sans contrepartie ;
- ✚ Dons, legs et mécénat ;
- ✚ Autres produits liés à la générosité du public ;
- ✚ Cotisations avec contrepartie ;
- ✚ Parrainage des entreprises ;
- ✚ Contributions financières ;
- ✚ Autres produits non liés à la générosité du public ;
- ✚ Subventions et autres concours publics ;
- ✚ Reprises sur provisions et dépréciations ;
- ✚ Utilisations des fonds dédiés antérieurs.

Les emplois sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✚ Missions sociales ;
- ✚ Frais de recherche de fonds ;
- ✚ Frais de fonctionnement ;
- ✚ Dotations aux provisions et dépréciations ;
- ✚ Impôt sur les bénéfices ;
- ✚ Reports en fonds dédiés de l'exercice.

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts :

- ✚ Développement et soutien des associations fédérées ;
- ✚ Financement de la formation des éducateurs de chiens guides ;
- ✚ Communication sur les services aux personnes déficientes visuelles, ainsi qu'au grand public et aux partenaires institutionnels (législateur, transports, ...).
- ✚ Promotion, renforcement et unification du mouvement du chien guide et les actions de conseil qui relèvent pour partie des actions en France et pour partie des actions réalisées à l'étranger.

Dans le CROD, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs, en particulier :

- ✚ Les frais relatifs aux opérations de fidélisation ;
- ✚ Les frais relatifs aux opérations de prospection ;
- ✚ Les frais relatifs aux dons collectés pour le compte des associations affiliées ;
- ✚ Les charges salariales ;

- ✚ Les frais de gestion des dons ;
- ✚ Les frais de gestion des dossiers de succession ;
- ✚ Les frais de promotion des libéralités au bénéfice de la FFAC et des chiens guides.

➤ Ventilation des charges de personnel

Conformément à l'exercice précédent, les frais de personnel de la Fédération (charges sociales et taxes sur les salaires et tickets restaurant inclus mais hors variation des congés payés et divers frais), soit un montant de 1.206.048 €, ont été affectés au prorata du temps passé par chaque salarié à :

✚ la réalisation des missions sociales de la Fédération	512 621 € (dont 33.932 € de taxe sur les salaires)
✚ l'appel et le traitement des dons et des legs	392.173 € (dont 23.471 € de taxe sur les salaires)
✚ le fonctionnement général	301.255 € (dont 18.004 € de taxe sur les salaires)

➤ Ventilation des dépenses de communication

Le coût des revues de communication pour 2025, soit 201.684 € a été ventilé en fonction d'un prorata de nombre de pages, entre les frais de communication institutionnelle (fonctionnement), les frais de communication directement relatifs aux missions sociales et les frais d'appel à la générosité du public. La ventilation desdits frais se présente comme suit :

✚ Frais de recherche de fonds :	40.330 €
✚ Frais de communications liés aux missions sociales :	100.824 €
✚ Frais de communication institutionnelle :	60.494 €

➤ Frais relatifs aux missions sociales

Les collectes effectuées par la Fédération ont permis de soutenir le développement significatif des missions sociales sur l'exercice.

Les actions poursuivies au cours de l'exercice sont les suivantes :

MISSIONS SOCIALES	2025	2024
Formation élèves éducateurs (1)	1 868 357	1 310 857
Contributions accordées aux associations (2)	4 626 421	4 235 053
Communication (3)	510 149	402 755
Conseil, Promotion, renforcement du réseau chien guide (4)	328 192	199 068
<i>Total A: Actions réalisées directement</i>	<i>7 333 119</i>	<i>6 147 733</i>
Rétrocession dons à des associations affiliées et organismes paritaires (5)	0	0
Rétrocession legs à des associations affiliées et organismes paritaires (5)	14 709	264 112
<i>Total B: Actions réalisées pour le compte d'associations affiliées</i>	<i>14 709</i>	<i>264 112</i>
<i>Total A + B</i>	<i>7 347 828</i>	<i>6 411 844</i>
Cotisations	0	0
<i>Total C : Actions réalisées à l'étranger (6)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>TOTAL DES MISSIONS SOCIALES</i>	<i>7 347 828</i>	<i>6 411 844</i>

(1) - La formation des élèves éducateurs de Chiens Guides comprend les postes suivants :

- ✚ Honoraires de formation ;

- ✚ Déplacement et frais divers des formations et des formateurs ;
- ✚ Subventions versées aux associations relatives aux salaires des éducateurs en formation et des instructeurs en locomotion et à l'AFH2A l'organisme de formation des chiens guides ;
- ✚ Charges de personnel affectées à la formation.

(2) - L'octroi des contributions accordées aux associations fédérées. Ces dernières se décomposent comme suit :

	2025	2024
Contributions d'investissement accordées aux associations affiliées	250 000	100 000
Contributions fonctionnement accordées aux associations affiliées	3 450 000	3 650 000
Contribution autres	65 000	30 000
Quotes-parts legs reversées	861 421	455 053
<i>Total "Contributions accordées aux associations"</i>	<i>4 626 421</i>	<i>4 235 053</i>

(3) – La communication se compose de 3 types d'actions :

- La Fête des Chiens Guides (Journées Portes Ouvertes), ce poste comportant :
 - des honoraires divers dont notamment d'agence de communication ;
 - des frais d'annonces et d'insertions, frais liés au digital ;
 - des frais de mission ;
 - frais divers imprimés, flyers, photos... ;
 - des charges de personnel affectées à cette campagne.
- la campagne pour l'accessibilité des chiens guides et des personnes déficientes visuelles comportant :
 - des frais liés à l'organisation de la campagne auprès des professionnels de santé;
 - des honoraires divers dont notamment d'agence de communication ;
 - des frais d'annonces et d'insertions et frais liés au digital ;
 - des frais divers : imprimés, flyers, photos... ;
 - des frais de mission, de téléphone ;
 - des charges de personnel affectées à cette campagne.
- les divers frais de communication :
 - des honoraires divers ;
 - des frais d'annonces, catalogues et d'insertions ;
 - une quote-part du coût des revues « Les Yeux de son Maître »;
 - des frais liés à la commission de communication ;
 - une quote-part des frais du site internet ;
 - une quote-part des frais de salons et foires ;
 - des frais divers de communication (étude, photos, réalisation et diffusion de spots multimédia...) ;
 - des charges de personnel dédiées.

(4) - Cette rubrique comprend les frais liés aux actions pour promouvoir, renforcer et unifier le mouvement du chien guide :

- l'appui méthodologique et technique en faveur des associations affiliées :
 - des frais liés aux différents logiciels communs (maintenance, ...) ;
 - des frais de missions et déplacements des différentes commissions (techniques, scientifiques...) et au congrès national ;
 - des honoraires divers pour l'organisation du réseau, rapprochement entre associations, émergence de nouvelles structures ;
 - une quote-part des frais du site intranet ;
 - des honoraires et frais divers.
- l'action de conseil national et international :
 - des honoraires et frais divers liés aux événements et actions auprès des acteurs institutionnels ;
 - des frais de participation au réseau européen et international.

Pour ces deux actions, des charges de personnel dédiées à ces actions sont comprises.

(5) Il s'agit de rétrocessions de legs et dons au profit d'associations affiliées à la FFAC.

(6) Néant pour 2025

➤ **Frais relatifs à la recherche de fonds**

<i>FRAIS RECHERCHE DE FONDS</i>	2025	2024
Frais d'appel et traitements des dons (7)	1 361 893	1 105 673
Frais d'appel et traitements des dons pour le compte des associations affiliées (8)	44 205	89 421
Frais d'appel et traitements des legs (9)	1 170 122	1 130 554
<i>Total</i>	<i>2 576 220</i>	<i>2 325 648</i>

(7) - Les frais d'appels et de traitements des dons ont été effectués à travers l'organisation de campagnes de communication et l'édition d'une revue.

Leurs coûts comprennent :

- Les achats des fournitures administratives (enveloppes, reçus fiscaux, etc...) ;
- La location et maintenance des machines et du logiciel lié à la gestion des dons ;
- La rédaction, la conception et les courriers d'envois des prospections et des relances des donateurs incluant les coûts de l'affranchissement et des pages réservées à l'appel de don, y compris le bon de générosité de la Revue « Les Yeux de son Maître » ;
- Les frais d'affranchissement des enveloppes retour et des reçus fiscaux ;
- Les frais divers de gestion des dons (frais bancaires impayés...) ;
- Des honoraires de conseil ;
- Des frais d'études et de recherches ;
- Les charges de personnel affectées à l'appel et au traitement des dons.

(8) - Les coûts relatifs aux frais d'appel et de traitement des dons pour le compte des associations affiliées présentés dans cette rubrique correspondent à des frais de recherche, de création, d'impression, de routage et d'affranchissements pour l'envoi des messages et le retour des dons.

(9) - Les coûts relatifs aux frais d'appel et de traitement des libéralités correspondent aux :

- Frais d'annonces et d'insertion ;
- Honoraires d'avocats et des notaires ;
- Missions et déplacements liés au traitement des dossiers de legs (inventaires...) ;
- Frais liés au Congrès des Notaires ;
- Frais de gestion temporaire sur legs en cours (charges de copropriété pour les biens immobiliers, entretien, assurance, taxe foncière) ;
- Etudes et recherches ;
- Les charges de personnel affectées au traitement des legs.

La campagne de promotion commune des libéralités entre la FFAC et les associations membres a été poursuivie au cours de l'exercice 2025. Elle a été réalisée sur différents canaux (TV, radios, web, insertion presse, marketing direct,...)

➤ **Frais de fonctionnement**

FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
Frais d'information et de communication	147 597	134 930
Frais généraux	753 286	709 661
Impôts et taxes	14 628	14 901
Dotations aux amortissements	91 045	89 364
Total	1 066 556	948 856

Ces frais sont principalement dus aux :

- Salaires et charges salariales affectés aux frais généraux et à la communication institutionnelle	301 255 €	274 438 €
- Honoraires comptables et de commissariat aux comptes, honoraires d'avocat et autres	108 372 €	101 357 €
- Charges de location, d'entretien et maintenance et d'assurance	122 920 €	117 766 €
- Dotations aux amortissements des immobilisations	91 045 €	89 364 €
- Déplacements et missions des réunions statutaires (bureau, conseil administratif et assemblée générale)	63 079 €	80 597 €
- Cotisations des organismes de défense des personnes déficientes visuelles	62 315 €	72 018 €
	748 986€	735 540€

Ces frais sont financés en priorité par les « autres produits ».

➤ **Dotations aux provisions**

Les dotations aux provisions qui s'élèvent à 30.014 € comprennent pour l'exercice 2025 :

- ✚ la dotation aux dépréciations des créances douteuses pour 2.368 €,
- ✚ la dotation aux provisions sur un dossier d'assurance-vie pour 27.646 €,

➤ **Produits liés à la générosité du public**

<i>Produits liés à la générosité du public</i>	2025	2024
Cotisations sans contrepartie	1 210	1 210
Dons manuels	3 616 215	3 543 500
Legs, donations et assurances-vie	12 270 115	8 019 179
Autres produits liés à la générosité du public	1 178 340	1 391 146
Reprises sur provisions et dépréciations	3 390	134 456
Total	17 069 270	13 446 438

Les autres produits liés à la générosité du public pour l'exercice 2025 correspondent à :

- ✚ l'échange réciproque de fichiers avec des organisations à but humanitaire ou caritatif et autres partenaires pour un montant de 10.280 € ;
- ✚ les intérêts financiers perçus pour 1.026.243 € ;
- ✚ les revenus liés à la gestion temporaire des biens immobiliers reçus par legs et donations pour 33.876 € ;
- ✚ les autres produits sur legs et donations pour 100.793 €
- ✚ les produits divers de gestion courante liés à des dossiers legs pour 7.148 €

➤ **Autres produits non liés à la générosité du public**

<i>Autres produits non liés à la générosité du public</i>	2025	2024
Ventes articles publicitaires		0
Prestations de services	103 403	77 523
Autres produits de gestion courante	4 843	1 053
Transferts de charges d'exploitation	0	3 553
Produits exceptionnels	0	0
Total	108 246	82 129

➤ **Subventions et autres concours publics**

Elles s'élèvent à 200 €.

➤ **Reprise sur provisions et dépréciations**

Elles s'élèvent à 3.390 € en 2025 et correspondent à :

✚ une reprise sur dépréciation de créances pour 3.390 €

9.2 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

Le compte de résultat par origine et destination de l'exercice 2025 est reproduit à la page suivante avec une colonne comparative comportant les données de l'exercice précédent.

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	1 210	1 210	1 210	1 210
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	3 616 215	3 616 215	3 543 500	3 543 500
- Legs, donations et assurance-vie	12 270 115	12 270 115	8 019 179	8 019 179
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 178 340	1 178 340	1 391 146	1 391 146
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	108 246		82 129	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	200		-	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 390	3 390	134 456	134 456
5- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	17 177 716	17 069 270	13 171 620	13 089 491
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	7 333 119	7 333 119	6 147 733	6 147 733
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	14 709	14 709	264 112	264 112
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 576 220	2 576 220	2 325 648	2 325 648
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 006 556	1 006 556	948 856	948 856
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 014	30 014	2 534	2 534
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	131 726		158 585	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	11 092 344	10 960 618	9 847 468	9 688 883
EXCEDENT OU DEFICIT	6 085 372	6 108 652	3 324 152	3 400 608

B-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-	-	-	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	-	-	-	-

9.3 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD. La ventilation des dépenses de l'association dans le CROD s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses mentionnées dans les principes généraux d'établissement du CROD.

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication institutionnelle, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

La variation de la provision des congés payés est intégrée dans les frais de fonctionnement.

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le compte d'emploi annuel des ressources de l'exercice 2025 est reproduit ci-dessous avec une colonne comparative comportant les données de l'exercice précédent.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	1 210	1 210
- Actions réalisées par l'organisme	7 333 119	6 147 733	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	14 709	264 112	- Dons manuels	3 616 215	3 543 500
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	12 270 115	8 019 179
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	1 178 340	1 391 146
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 576 220	2 325 648			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	10 930 604	9 686 349	TOTAL DES RESSOURCES	17 065 880	12 955 035
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 014	2 534	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 390	134 456
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	6 108 652	3 400 608	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	17 069 270	13 089 491	TOTAL	17 069 270	13 089 491
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	35 155 770	33 449 008
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	6 108 652	3 400 608
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 441 218	- 1 693 846
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	40 823 204	35 155 770
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-
Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public.					
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024			
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0			
(-) Utilisation					
(+) Report					
FOND DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0			

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

➤ Détermination de l'excédent/déficit de la générosité du public

Le Compte d'Emploi Annuel des Ressources collectées auprès du public reprend :

-  Dans la colonne « Emplois par Destination » : les charges comptables liées aux missions sociales, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et dépréciations, reports en fonds dédiés de l'exercice, telles qu'elles figurent dans le Compte de Résultat par Origine et Destination ;
-  Dans la colonne « Ressources par Origine » : les ressources de l'exercice en lien avec la générosité du public. Il s'agit donc des ressources mentionnées dans la colonne « Dont Générosité du public » du Compte de Résultat par Origine et Destination. En outre sont ajoutées les reprises sur provisions et dépréciations ainsi que les utilisations des fonds dédiés antérieurs.

L'excédent de la générosité du public s'élève à 40.823.204 € à la clôture de l'exercice 2025 contre 35.155.770 € à la clôture de l'exercice 2024.

➤ Détermination des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

Le solde des ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant. La méthode de calcul de ce solde pour l'exercice 2025 est la suivante :

	Libellé	Montant en €
	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	35 155 770
(+)	Excédent de générosité du public	6 108 652
(-)	Investissements nets liés à la générosité du public	-441 218
	Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice 2025	40 823 204

Le montant net des investissements liés à la générosité du public s'élève en 2025 à 441 218 € et se décompose de la manière suivante :

- 570.691 € d'investissements en immobilisations
- + 91.045 € de dotations aux amortissements des immobilisations
- + 38 429 € de remboursement d'emprunt